





**Jacques WEMAERE**

*Président de l'URPS  
Chirurgiens-dentistes  
Nouvelle-Aquitaine*

« Les CPTS sont une opportunité pour les chirurgiens-dentistes libéraux.

En les intégrant, les praticiens pourront notamment :

- **participer à des actions de santé publique** intégrant la prévention et la médecine bucco-dentaire, et être rétribués pour cela,
- **contribuer à une reconnaissance de la médecine et de la prévention bucco-dentaires** par les autres professions de santé,
- **améliorer l'orientation des patients dans le parcours de soins**, par une meilleure connaissance des acteurs locaux,
- **réfléchir à l'organisation des rendez-vous** non programmés et des urgences,
- **bénéficier du poids d'un collectif** face aux institutions... ».



Communautés  
Professionnelles  
Territoriales de Santé :  
**quelle place pour les  
chirurgiens-dentistes ?**

Découvrez les témoignages de vos représentants à l'URPS CD NA et praticiens en activité libérale :

- Jacques Wemaere, Président de l'URPS Chirurgiens-dentistes et Secrétaire général d'Agora Lib'
- Edouard Dusseau, Secrétaire général adjoint de l'URPS Chirurgiens-dentistes



Scannez le  
QRcode avec votre  
smartphone pour  
lire la vidéo

# CPTS...

## 4 lettres pour : **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé**

Les professionnels de santé, en particulier ceux de ville, peuvent se constituer en Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Le but est d'apporter **une réponse collective aux besoins de santé** identifiés au sein d'une population et **à l'échelle d'un territoire** défini par les professionnels eux-mêmes.

Bien souvent, l'initiative est impulsée par les médecins, infirmiers ou pharmaciens, qui se rapprochent des autres acteurs de leur secteur.

### Pourquoi une telle approche ?

#### **De fortes tensions s'exercent sur le système de santé :**

vieillesse de la population, augmentation des maladies chroniques ou encore tension démographique pour certaines catégories de professionnels de santé...

#### **De nouveaux modes d'organisation sont nécessaires,** par exemple pour :

- permettre **le maintien ou le retour à domicile** et les **soins en ambulatoire**, plutôt qu'à l'hôpital ou en établissement,
- adapter **la prise en charge face au caractère chronique** de nombreuses pathologies,
- favoriser **un décloisonnement interprofessionnel** et faciliter le travail au quotidien...

# Dans quels objectifs ?

Le cadre législatif attribue des missions aux CPTS.  
Ces missions se déclinent en actions :



- définies par les professionnels de santé eux-mêmes, en regard des besoins de santé identifiés sur le territoire



- négociées avec l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie



## - Les missions socles -



### Amélioration de l'accès aux soins

Faciliter l'accès à un médecin traitant

Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville



### Organisation des parcours pluriprofessionnels autour du patient

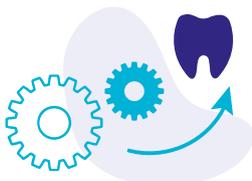


### Développement des actions territoriales de prévention



### Participation à la réponse aux crises sanitaires

## - Les missions complémentaires -



### Développement de la qualité et de la pertinence des soins



### Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

# Avec quels moyens ?

## Financements ACI €

L'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) prévoit 2 volets de financement.

### Volet 1

#### Fonctionnement général de la CPTS

- Animation et pilotage
- Temps consacré par professionnels de santé pour définir et construire les missions
- Acquisition d'outils informatiques facilitant la coordination

### Volet 2

#### Financement des missions

##### *Volet fixe*

#### Moyens déployés pour la réalisation de chaque mission

- Charges de personnel
- Temps dédié des professionnels pour l'organisation et la réalisation de la mission
- Actions de communication
- Acquisition et maintenance des outils numériques de coordination

##### *Volet variable*

#### En fonction des résultats observés

- Calcul sur la base de l'atteinte des objectifs dans chaque contrat
- Variables : intensité des moyens déployés et niveau d'atteinte des objectifs



Vous avez besoin de précisions, ou vous souhaitez échanger avec un chirurgien-dentiste ayant déjà intégré une CPTS ?

**N'hésitez pas à contacter l'URPS Chirurgiens-dentistes !**

**Écrivez-nous : [projet@urpscdna.org](mailto:projet@urpscdna.org)**



Les 10 URPS\* de Nouvelle-Aquitaine ont créé un site web dédié.  
**Rendez-vous sur : [cpts-na.org](http://cpts-na.org)**



**Vous souhaitez intégrer une CPTS ?**

Vous pouvez contacter un chargé de déploiement départemental Agora Lib'.

Consultez la rubrique **[Agora Lib'/Equipe opérationnelle](#)**



**Vous souhaitez savoir si une CPTS existe sur votre secteur ?**

Consultez la rubrique **[Cartographie des CPTS](#)**



**Une association dédiée pour accompagner les professionnels de santé**

En Nouvelle-Aquitaine, Agora Lib' accompagne les professionnels de santé dans la création et la mise en place des CPTS, en dialogue avec les institutionnels.

**Qu'est-ce qu'Agora Lib' ?**

Agora Lib' est une association loi 1901 fondée par les 10 URPS\* de la région, créée pour appuyer les libéraux et dynamiser les CPTS.

\* Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Pharmaciens, Biologistes, Orthoptistes, Orthophonistes, Pédiatres-podologues, Sages-femmes

[www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr](http://www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr)



L'union par l'action